

À L'Ariane, l'incinérateur sera modernisé à partir de 2019

La concession de l'usine d'incinération arrive à échéance fin 2018. La Métropole va exiger que les nouveaux délégataires fassent des travaux importants et maintiennent les tarifs

Quel avenir pour l'incinérateur de L'Ariane alors que le contrat avec la Sonitherm arrive à échéance le 31 décembre 2018 et que l'usine revient dans le giron de la Métropole?

Le conseil métropolitain a voté à l'unanimité, vendredi, le principe de confier la gestion de l'usine d'incinération à deux délégataires.

Pourquoi pas une régie comme pour l'eau ou les transports? «Parce que la délégation de service public (DSP) est le meilleur support juridique», a plaidé, en séance, Pierre-Paul Leonelli.

Ces deux DSP «assurent notre autonomie totale sur la gestion de nos déchets pour les 20 années à venir», ajoute le président de la commission Propreté et Collecte.

Déchets et chaleur

L'incinérateur de L'Ariane, n'est pas seulement une usine de brûlage des déchets ménagers et assimilés. C'est aussi une unité de valorisation: elle produit de l'énergie.

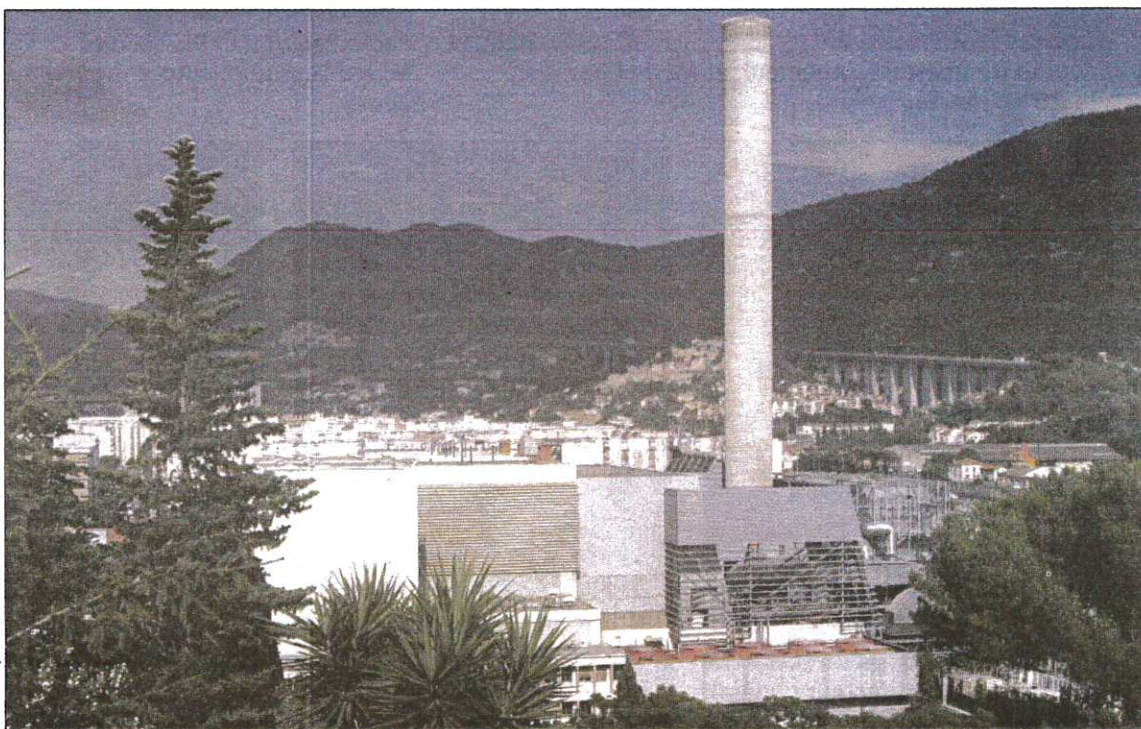
La première DSP sera concédée sur l'activité de production de chaleur de l'usine d'incinération. L'énergie dégagée par la combustion des déchets est valorisée pour approvisionner en chauffage quelque 11 000 logements sur le quartier de L'Ariane et plus largement sur Nice-Est. Le contrat

– conclu pour 12 ans et dont la valeur est estimée entre 68 et 82 millions d'euros – obligera le concessionnaire à développer le réseau sans faire payer la facture aux Niçois. «Nous avons pour ambition de raccorder de nouveaux immeubles. Il faudra aussi créer pour l'été, un système de climatisation», détaille Pierre-Paul Leonelli. Le monsieur Propre de la Métropole prévient: «Aujourd'hui, le prix de vente moyen de l'énergie est inférieur aux tarifs pratiqués en France. Le nouveau concessionnaire ne devra pas l'augmenter.»

Solidarité avec la vallée du Paillon et Menton

La seconde DSP portera, pour une durée de 20 ans, sur l'usine de traitement des déchets ménagers et assimilés: 320 000 tonnes par an, dont 70 % proviennent du territoire de la Métropole et 13 % d'autres collectivités ou établissements publics de coopération intercommunales (EPCI) des Alpes-Maritimes.

Sur ce volet, la communauté de communes du pays des Paillons (CCPP) et la Communauté d'agglomération de la Riviera française (Carf), toutes deux clientes historiques de l'usine niçoise, seront associées: elles ont signé, avec la Métropole, une entente intercommunale pour une utilisation mutualisée de l'incinérateur. «C'est une solidarité territo-



320 000 tonnes d'ordures ménagères et de déchets sont traitées chaque année dans l'incinérateur de L'Ariane. (Photo Franck Fernandes)

riale intelligente», défend Pierre-Paul Leonelli.

Là aussi, le cahier des charges est clair: le délégataire devra mettre la main au portefeuille. Si la valeur du contrat est estimée entre 891 millions d'euros et 1,048 milliard, le concessionnaire devra engager des frais importants pour moderniser le site vieillissant et souvent mis en cause par les riverains. L'usine devra, dans la li-

mite de l'autorisation administrative de 380 000 tonnes de déchets traitées par an, augmenter sa capacité de performance énergétique et respecter les futurs seuils d'émission de polluants dans les rejets.

Le délégataire pourrait aussi se voir confier la réalisation d'un centre de tri de déchets recyclables secs. Hypothèse qui, si elle était retenue, alourdirait consi-

dérablement le budget travaux du concessionnaire: le scénario le plus ambitieux (modernisation + centre de tri) se chiffre à plus de 200 millions d'euros

Le tout, là encore, sans augmenter la tarification: un coût moyen plafonné à 71,4€/tonne pour la Métropole, 113,3€/tonne pour la Carf et la CCPP.

LAURE BRUYAS
lbruyas@nicematin.fr